



LE SERVICE CIVIQUE POUR TOUS UNE ÉCOLE DE LA FRATERNITÉ

PAR OLIVIER VAN CAEMERBEKE ET JEAN-LOUIS SANCHEZ

Être un outil au service de la cohésion nationale, voilà une ambition partagée par deux dispositifs souvent confondus : le service national universel (SNU), dispositif gouvernemental lancé en 2019, et le service civique, créé par la loi en 2010 sur une démarche initiée par l'association Unis-Cité en 1995. Mais si le premier, par son format court et son organisation rigide, est loin d'atteindre cet objectif, le service civique est plus prometteur. C'est d'ailleurs pour cela que Marie Trelu-Kane, présidente fondatrice d'Unis-Cités, propose de l'élargir pour en faire un véritable service civique universel, devenu naturel dans le parcours éducatif de à tous les jeunes entre 16 à 30 ans pour une durée de huit mois en moyenne. Une "année de césure citoyenne" après la fin d'un premier cycle d'études, qui pourrait devenir l'équivalent d'une école de la fraternité. Et s'il s'agissait là d'une utopie réaliste ? Décryptage.

A quelques semaines de l'élection présidentielle, *Le Jas* s'intéresse à une question absente des débats : celle d'un nouveau service national pour tous les jeunes, qu'il soit volontaire ou obligatoire. Sollicités par le journal, aucun des candidats n'a d'ailleurs souhaité s'engager sur cette question. Et pourtant, de la crise climatique à la montée du communautarisme et des extrémismes, en passant par la défiance vis-à-vis des institutions, la société se fissure de plus en plus. Il est donc urgent de réagir, et le retour d'un vrai service national peut apparaître dans cette perspective comme nécessaire.

UN FAUX DÉPART

L'actuel service national universel (SNU), mis en œuvre par le président de la République, affichait cette ambition. Sur le papier, il rappelle de nobles objectifs : faire vivre les valeurs républicaines, renforcer la cohésion nationale, développer une culture de l'engagement, accompagner l'insertion sociale et professionnelle. Et Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la Jeunesse¹ n'hésitait pas à proclamer en avril 2021 : "C'est la naissance d'une des plus grandes politiques de la jeunesse depuis les quinze dernières années".

Or, même si les responsables gouvernementaux soulignent qu'il s'agit d'une première étape, il est difficile de partager cet enthousiasme quand on sait que le SNU se limite à un engagement d'un

L'IDÉE HASARDEUSE D'UN SERVICE EUROPÉEN

À l'occasion d'une conférence de presse portant sur les grands axes de la future présidence française de l'Union européenne, le président de la République a annoncé vouloir mettre en place un service civique européen, facultatif, de six mois, pour les moins de 25 ans. "Pour la plupart d'entre nous, l'image sensible de cette citoyenneté européenne, c'est d'abord une monnaie commune, un drapeau, un hymne, une devise, et bien sûr des institutions partagées. Il est temps de donner plus de consistance à cette Citoyenneté", écrivent dans une tribune au *Monde*, Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la citoyenneté et Clément Beaune, secrétaire d'État aux affaires européennes. Sur France Info, ce dernier a reconnu que "les modalités de ce futur service civique européen restent encore à déterminer. (...) L'idée du président de la République, c'est que tous les jeunes, quels que soient leur parcours, leur milieu social, leurs moyens financiers [doivent avoir] une expérience européenne. Ce n'est pas un luxe, c'est une ouverture d'esprit incroyable".

mois. Rappelons qu'il prend la forme d'un "séjour de cohésion" en internat de deux semaines pendant lesquelles les adolescents, tous volontaires, en uniforme, participent à des cérémonies de lever du drapeau, chantent la Marseillaise, font des activités sportives et reçoivent de courtes formations sur les services publics, la citoyenneté, les institutions nationales comme européennes... Dans un second temps, les jeunes sont censés effectuer une mission d'intérêt général de seulement 84 h dans des associations, des services de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics médico-sociaux publics, l'armée, la police...

La proposition est donc bien modeste. Pourtant, dès 2019, 2 000 jeunes s'y étaient engagés (mais seule la moitié avaient pu effectuer une mission citoyenne, faute de structures pour les accueillir). Après son annulation en 2020 en raison du Covid 19, 15 000 garçons et filles ont participé aux séjours de cohésion à l'été 2021. Et 50 000 candidats sont espérés en 2022.



© snu.gouv.fr

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire qui scrute le dispositif chaque année, constate que neuf participants sur dix se déclarent satisfaits ou très satisfaits du séjour de cohésion. Mais il remarque aussi que le SNU est le vecteur d'une "mixité sociale modérée" (4 % des participants sont issus des quartiers) et que 37 % ont un lien familial avec l'armée ou la police. D'ailleurs, pour le choix de leurs missions d'intérêt général, l'armée arrive en tête des domaines qui attirent les jeunes participants au SNU (53 %), suivie de la police et la gendarmerie (43 %) et des pompiers (34 %). C'est donc un dispositif particulièrement étroit, tant dans ses modalités de réalisation que dans ses aspirations éducatives, qui a été mis en œuvre. Ce qui fait douter de la faisabilité d'une généralisation. En effet, lors de son lancement, le gouvernement a annoncé que le SNU serait rendu obligatoire à l'ensemble des jeunes à partir de 16 ans de façon progressive. Mais la plupart des observateurs sont plutôt dubitatifs, comme Bénédicte Chéron, historienne spécialiste des questions de défense, chercheur-partenaire à Sorbonne, Identités, Relations internationales et Civilisations de l'Europe, dont le regard est sévère : "Colorer le dispositif par des codes et des rites militaires ne suffira pas à masquer la faiblesse intrinsèque du projet. (...) Sortis de leur contexte, plaqués sur un dispositif dont personne n'est capable de dire à quoi il doit concrètement mener, ces rites perdent leur sens. À court terme, ils permettent de fabriquer des images flatteuses (...), mais ils ne suffiront pas à créer une adhésion sociale suffisante pour que l'obligation soit un jour possible."²

UNE PROPOSITION PLUS AUDACIEUSE

L'ambition d'universalité du SNU est d'autant plus discutable que celui-ci a freiné les développements du service civique qui existait déjà, poursuivant les mêmes objectifs mais avec des impacts bien plus effectifs. En effet, ce dernier offre la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général dans les champs de l'éducation pour tous, la solidarité la culture, la santé, l'environnement, etc. En 2020, on comptait 132 000 volontaires à l'œuvre auprès de 10 300 organismes agréés par l'Agence du service civique : associations, collectivités territoriales, services de l'État, éta-



© Unis-Cité

Marie Trellu-Kane, présidente et co-fondatrice d'Unis-Cité, la plus ancienne et la plus importante association de promotion du service civique.

blissements publics... Les volontaires (qui ont un statut hybride de bénévoles indemnisés) reçoivent une indemnité de subsistance de 580 € qui doit les aider à loger, se nourrir et se déplacer. Un montant qui apparaît donc bien comme une contribution seulement et non comme un salaire. À l'origine du service civique, il y a Marie Trellu-Kane, présidente et cofondatrice d'Unis-Cité en 1995 lorsqu'elle était étudiante à l'Essec, une école de commerce de Cergy-Pontoise. "Notre initiative, lancée sur des fonds privés, n'a vraiment commencé à intéresser les pouvoirs publics qu'après les émeutes de banlieue de 2005, se souvient-elle. Unis-Cité a pour vocation d'accueillir et d'accompagner une partie des jeunes volontaires (10 000) intéressés par le service civique en montrant qu'il peut être une étape de brassage social". Et forte de ses 25 années d'expérience, Marie Trellu-Kane propose de donner un nouveau souffle à cet engagement, dont elle vante les vertus de solidarité et d'acquisition de compétences.

"Je défends l'idée d'un service civique de huit mois, mené en équipe pour permettre la mixité sociale, et généralisé à toute une classe d'âge", indique-t-elle. Il serait alors le socle d'un nouveau projet de société,

une société de fraternité, d'engagement et de solidarité". Une solution qu'elle explique en détail dans son livre *"Liberté, Égalité et ? - Pour un autre service national"*, sorti en octobre dernier chez Débats Publics. Pour la fondatrice d'Unis-Cité, afin de réussir ce service national revisité, il faudrait préserver une durée moyenne de mission de huit mois minimum, améliorer le soutien financier aux structures accueillantes pour mieux former les jeunes et imposer que les missions soient effectuées en équipe.

Plus précisément, elle détaille : "Je vise l'amélioration et la généralisation d'un service civique pour tous les jeunes entre 16 et 30 ans, qu'ils réaliseraient au moment le plus opportun dans leur parcours : à la fin de leurs études pour certains, ou après le bac³ ou encore après une année d'études supérieures quand celle-ci n'aura pas répondu à leurs espoirs. Savez-vous qu'un tiers des étudiants de L1 renoncent après cette première année de licence ?" Enfin, actuellement, les structures ne sont pas obligées de recevoir plusieurs volontaires simultanément. Un non-sens pour Marie Trellu-Kane pour qui "l'engagement collectif est seul gage de la construction d'une fraternité entre jeunes de milieux sociaux divers, ayant des parcours et des croyances différents".

La fondatrice d'Unis-Cité souhaite donc que toute une classe d'âge, soit quelque 700 000 jeunes



© service-civique.gouv.fr

Le service civique développe la culture de l'engagement des jeunes, tout en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences. Pour tous, c'est faire l'expérience de la fraternité en actes.

fassent un service civique et, à terme, que ces mois de césure deviennent obligatoires. "La question de l'obligation fait toutefois débat, y compris au sein même de notre association", reconnaît Marie Trellu-Kane. Celle-ci se veut donc pragmatique. "Trouver autant de missions utiles sur tout le territoire avec un niveau d'encadrement adéquat nécessite de toute façon une montée en charge progressive. Mais je suis absolument convaincue que nous pouvons faire en sorte que ce nouveau service national civique soit tellement promu, souhaité par les structures et tellement valorisé par tous, qu'il finisse par s'imposer comme une étape incontournable de chaque parcours de jeunes".

UNE HYPOTHÈSE RÉALISTE

De fait, il s'agirait donc d'une année de césure pour tous les jeunes. Cette culture de l'année de césure est d'ailleurs déjà répandue chez certains de nos voisins : 70 % de jeunes la choisissent au Danemark, 30 % en Allemagne, un peu plus de 10 % au Royaume-Uni. Il faut toutefois nuancer cette information, car cette année n'a pas systématiquement le caractère citoyen de notre service civique. Un certain nombre de jeunes ne s'engagent pas dans un bénévolat et préfèrent voyager, faire un petit boulot, ou suivre d'autres formes d'apprentissage.

Par ailleurs, l'autre intérêt de cette démarche serait de rationaliser le paysage de l'accompagnement des jeunes vers l'engagement citoyen et l'emploi, dont la dispersion laisse largement à désirer. "Déjà



© Unis-Cité

Chaque année, environ 1 000 jeunes effectuent un service civique par l'entremise d'Unis-Cité. Ils réalisent des missions dans les domaines de la solidarité aux plus démunis, de la culture, de la citoyenneté, de l'entrepreneuriat social...

aujourd'hui, trop de dispositifs se côtoient, précise Hélène Noblecourt, directrice générale d'Unis-Cité. À côté du SNU et du service civique, il y a la Garantie jeune, le dispositif Un Jeune une Solution, les écoles de la 2^e chance, les missions locales...". Unis-Cité se félicite que les trois quarts des jeunes s'insèrent professionnellement à l'issue de leur engagement, même si les enjeux du service civique dépassent les questions d'emploi... "Tout jeune, en besoin d'insertion socioprofessionnelle ou pas, gagnerait à faire un service civique", souligne Hélène Noblecourt.

C'est pourquoi il faudrait tout remettre à plat, pour éviter une dispersion des efforts financiers. Mais avoir aussi le courage politique d'engager les financements nécessaires. Car si l'investissement peut être extrêmement fructueux sur le plan de l'insertion professionnelle et sociale, il est aussi une réponse à la quête de sens de nos jeunes, en leur redonnant confiance dans la capacité de notre pays à faire société. En outre, le financement du dispositif peut être maîtrisé si l'on parvient à définir une stratégie faisant appel à des concours de bénévoles pour assurer une partie de l'encadrement et, pour l'accueil des volontaires, au soutien des collectivités locales. En effet, celles-ci ont tout intérêt à s'appuyer sur les jeunes pour la mise en œuvre des nouveaux chantiers que sont par exemple la transition écologique et le soutien personnalisé aux personnes fragilisées, en complément de l'activité salariée.

LES MAIRES À LA RESCousse

En effet, pour favoriser la généralisation du service civique en France, les acteurs du service civique gagneraient à s'appuyer davantage sur les maires. Ils connaissent mieux que quiconque les besoins de la population, peuvent proposer et identifier des missions et auront même parfois les moyens de loger ces jeunes. Ces derniers seraient totalement partants, assure Jean-Paul Carteret, vice-président de l'Association des maires ruraux (AMRF). "Oui, les maires joueraient le jeu... à condition de les aider. Car dans nos communes rurales, notre premier problème c'est que n'avons pas de jeunes. Depuis 2010, l'AMRF de Haute-Saône que je préside n'a accueilli que 55 services civiques ! Certes, nos petites communes manquent parfois de personnels pour le faire". Par ailleurs, Jean-



LE SERVICE CIVIQUE EN CHIFFRES - DONNÉES 2020

10 300 organismes agréés

132 000 volontaires (600 000 depuis la création en 2010)

21 ans : âge moyen

61 % : filles

39,5 % : demandeurs d'emploi

30,7 % : étudiants

26,3 % : inactifs

3,5 % : salariés

43 % : niveau bac

35 % : niveau supérieur au bac

7 % : niveau BEP ou CPA

15 % : décrocheurs

MISSIONS

36 % : Éducation

pour tous

26 % : Solidarité

15 % : Sport

10 % : Culture et loisirs

6 % : Environnement

3 % : Santé

3 % : Mémoire et

Citoyenneté

0,6 % : Développement

international

0,4 % : Intervention

d'urgence



© Unis-Cité

Paul Carteret explique que "les petites communes subissent la concurrence des grandes villes, notamment universitaires, plus attractives et où les contraintes de mobilités sont moins lourdes". L'autre frein à lever, estime enfin le vice-président de l'AMRF, est le cadre réglementaire du service civique. "Celui-ci nous contraint à proposer des missions qui ne soient pas équivalentes d'emplois salariés. Cela se comprend, mais nos communes pourraient trouver bien davantage de missions utiles si ce cadre était assoupli".



© service-civique.gouv.fr

Créé en mai 2010, le service civique est engagement volontaire de 6 à 12 mois ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans

LE RÔLE DÉCISIF DES ASSOCIATIONS

La question de la nature des missions confiées est un point sensible. Les volontaires n'entrent pas dans le cadre du droit du travail et ils ne sont pas salariés. Pour ne pas perdre son âme, le service civique ne doit donc en aucun cas fragiliser l'emploi des collectivités publiques ou l'emploi associatif. Depuis 2010, 33 000 jeunes se sont engagés dans le dispositif via les associations de la Ligue de l'Enseignement. Et cette dernière assure être vigilante quant aux dérives possibles de substitution à l'emploi. Cela passe notamment par "le respect du caractère d'intérêt général des missions proposées, la question de mixité sociale, l'accessibilité du dispositif, la formation des jeunes sur les questions civiques et citoyennes ou encore par l'accompagnement pendant la mission, explique Sarah Garrido, responsable du pôle ESS, Solidarité et Action Sociale de la Ligue. Dans ce sens, le service civique ne provoque aucune concurrence à l'emploi associatif, dont le cadre n'est pas le même". Autant la Ligue de l'Enseignement porte un regard très critique sur le SNU qu'elle soupçonne de vouloir "former, contrôler et militariser les jeunes"⁴, autant elle soutient le service civique qui "donne aux jeunes l'opportunité de se confronter à la diversité de notre pays, renforçant ainsi la cohésion sociale dont ce dernier a plus que jamais besoin". Pour autant, l'organisation est totalement opposée à le rendre obligatoire. "Ce dispositif d'engagement ne peut être

basé que sur le volontariat", poursuit Sarah Garrido. Mais, à l'image des débats qui animent la société, Jean-Paul Carteret fait une toute autre analyse. "C'est bien parce qu'il s'agit d'un bon outil de cohésion sociale que je suis favorable à le rendre obligatoire, argumente le vice-président de l'AMRF. Trop des jeunes ne répondent plus à aucune règle commune, à aucune valeur citoyenne et ceux-là ne feront jamais spontanément de service civique".

On le voit, la question est complexe, mais passionnante. Avec Marie Trelle-Kane, faisons le pari de rendre ces quelques mois d'engagement citoyen si enrichissants pour notre jeunesse et si nécessaires à une bonne entrée dans la vie d'adulte que la question de l'obligation ne se posera bientôt plus. Et en permettant à un maximum de jeunes venant de tous horizons de donner quelques mois de leur vie à servir l'intérêt général et à faire acte de solidarité, c'est un nouveau visage de la société qui se pourrait se dessiner. C'est là un outil politique qui dépasse les clivages partisans. Il serait grand temps que celles et ceux qui aspirent à conduire notre destin national s'y intéressent. ■

¹ L'Opinion du 13 avril 2021

² Le JDD du 20 juin 2021

³ Parcours Sup' permet d'opter pour une année de césure sans perte de ses droits d'étudiant ni d'une inscription validée dans un établissement.

⁴ La Ligue de l'enseignement au côté d'autres organisations associatives et syndicales publieront prochainement une tribune pour proposer une proposition alternative au SNU.